

Département du Calvados
COMMUNE de LION-sur-MER (14780)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2010

L'an deux mille dix, le premier février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GILLES, Maire,

Date de la convocation : 26 janvier 2010
Nombre de membres en exercice: 19
Présents : 15 Jean Marc GILLES, Marcel GOUVENAUX, Ghislaine BEAUNIEUX, Marie Christine MARIE, Yves LESIEUX, Frédéric MARCO, Philippe LAMY, Patrick ALLIET, Odile AUFFRAY, Gilles CHAPELIERE, Suzanne FAELCHLIN, Romain HEAUME, Denise LETUPPE, Elizabeth MARIE, Patricia ROSALIE
Votants : 17 Dominique LOSAY donne pouvoir à MC MARIE, Catherine VAUTIER donne pouvoir à Philippe LAMY
Excusé : Michel CENARD
Secrétaire de séance : P. ROSALIE

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Création d'un poste pour besoin occasionnel à temps non complet (4h/35h) pour un employé de vie scolaire à compter du 1^{er} mars 2010.
- Convention entre la commune d'HERMANVILLE SUR MER et LION SUR MER pour le transport des joueurs de l'école de football de LION SUR MER.
- Subventions aux associations Solidarité et Fraternité – RENAZE (53) et SIDEL – CAEN (14) suite au séisme du 12 janvier dernier touchant l'île d'Haïti.

Les membres du conseil municipal l'y autorisent à l'unanimité.

I) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2009

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II) Remboursement de la consommation d'eau et frais divers de la borne agricole 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe comme suit les tarifs pour l'année 2009:

5.04€ l'hectare, la participation des agriculteurs aux frais de consommation d'eau et d'entretien de l'installation électrique

Agriculteurs concernés, superficies et montants à régler :

- BOUTRAIS Nicole – 56 boulevard Paul Doumer, Lion-sur-mer	6ha	30.24€
- HUE Jean-Claude – 29 rue de Luc, Lion-sur-mer	30ha	151.20€
- LEBALLEUR Bernard – 6 rue de Luc, Lion-sur-mer	30ha	151.20€
- LIEGARD Aline – 10 impasse Clos marin, Lion-sur-mer	33ha	166.32€
- LECHEVALIER Jean-Marc – 33 rue de Luc, Lion-sur-mer	32ha	161.28€
-- LAURENT Daniel – Bât. J 15 rue Arbalète, Douvres-la-Délivrande	6ha	30.24€
- JAMES Jean-Pierre – impasse Lebec, Hermanville-sur-mer	3ha	15.12€
- BRUGGEMAN Christophe – 6 rue de la Délivrande, Cresserons	3ha	15.12€

III) Participation communale au frais de fonctionnement de l'école privée 2009/2010

Considérant le montant des frais de fonctionnement de l'école élémentaire publique ramené au nombre d'élèves, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, une voix contre, une abstention fixe la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée pour l'année scolaire 2009-2010 à 312 Euros par enfant, pour 19 enfants Lionnais inscrits, soit un total de **5 928€** pour l'année.

IV) Tarifs municipaux et taxes locales 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les tarifs municipaux et taxes locales pour l'année 2010 selon le tableau joint en annexe.

V) Périodes d'ouverture du Centre de Loisirs et création des emplois saisonniers en 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les dates d'ouvertures et emplois saisonniers nécessaires pour les vacances d'Hiver et de pâques 2010 :

- Du 15 au 26 février 2010 : 2 emplois saisonniers rémunérés sur la base des indices en vigueur correspondant au huitième échelon du cadre d'emploi des adjoints d'animation, plus 10% pour Congés Payés.
- Du 12 au 23 avril 2010 : 2 emplois saisonniers rémunérés sur la base des indices en vigueur correspondant au huitième échelon du cadre d'emploi des adjoints d'animation, plus 10% pour Congés Payés.

Arrivée de Madame Denise LETUPPE, conseillère municipale à 18h55

VI) Périodes d'Ouverture de l'Ecole Municipale de Voile et création des emplois saisonniers en 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les dates d'ouvertures et emplois saisonniers nécessaires pour le fonctionnement de l'Ecole Municipale de Voile 2010 :

Du 01 avril au 30 septembre 2010

-Du 1er avril au 25 avril et du 01 septembre au 30 septembre :

Ouverture du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Fermeture le dimanche et le lundi.

-Du 26 avril au 04 juillet :

Ouverture le mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

Ouverture le mercredi et le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,

Fermeture le dimanche et le lundi.

-Du 05 juillet au 31 Août :

Ouverture du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30,

Ouverture le samedi et le dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30.

Emplois saisonniers :

- un emploi saisonnier de Responsable Technique qualifié à temps complet pour une durée de 6 mois à compter du 1er Avril 2010 jusqu'au 30 septembre et rémunéré sur le grade d'Educateur des APS de 2^e classe au 7^e échelon indice Brut 398 Majoré 362, plus 10 % de congés payés.
- un emploi saisonnier de Responsable technique qualifié adjoint à temps complet pour une durée de 6 mois, à compter du 1er Avril 2010 jusqu'au 30 septembre, et rémunéré sur le grade d'Educateur des APS 2^e classe au 5^e échelon indice Brut 366 majoré 339, plus 10 % de congés payés.

- deux emplois saisonniers de moniteurs de voile qualifiés à temps complet, à compter du 05 juillet 2010 et jusqu'au 29 août 2010 rémunérés sur le grade d'Opérateur des APS 4è échelon indice Brut 310 Indice Majoré 300, plus 10 % de congés payés.

VII) Convention de mise à disposition du bâtiment 45, rue Edmond Bellin à l'Association LION – SOLIDARITE du 2 février au 17 juin 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 16 voix pour et une abstention autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association Lion Solidarité.

« La commune de LION SUR MER, propriétaire du bâtiment situé 45, rue Edmond Bellin, met à disposition de l'association LION SOLIDARITE un local...

Désignation

La commune met à disposition de l'Association le rez de chaussée du local.

La superficie du local est d'environ 18 m²...

Destination

L'association LION SOLIDARITE exerce des activités d'accueil et de restauration pour un public en difficulté sociale et/ou isolée. A ce titre, il réceptionne les plats cuisinés pour les servir au public bénéficiaire du service. L'association distribue également des denrées alimentaires par le biais d'une épicerie sociale.

Sous réserve des dispositions de l'article 10, la présente convention est conclue du mardi 2 février au jeudi 17 juin 2010 inclus...

La mise à disposition de ce local est consentie à titre gratuit.

L'accueil du public n'est autorisé que les mardis et jeudis, jours d'accueil pour la restauration.

Si l'accueil devait être différent, l'association n'est autorisée que sur autorisation préalable expresse de Monsieur le Maire...

L'association s'engage à maintenir les lieux mis à sa disposition en bon état permanent d'entretien pendant toute la durée de la mise à disposition...

L'association, dans le cadre de son obligation d'entretien, informe la commune de toute détérioration ou anomalie et fait procéder aux réparations sans délai...

La commune met à disposition de l'association tous les biens mobiliers présents à la date d'entrée de l'association dans les locaux. Un état des lieux sera fait en entrée et sortie.

L'association participe à hauteur de 30% (soit 2 jours de présence par semaine) des charges courantes du bâtiment (eau, électricité, chauffage...) sur la durée de la convention... »

VIII) Indemnité spéciale de fonctions – Police municipale : modification du taux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde au gardien de police municipale, à compter du 1^{er} février 2010, l'indemnité spéciale de fonction de police, à raison de 20% du traitement soumis à retenue pour pension.

IX) Rapport d'activités 2008 – CAEN LA MER

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à un conseil municipal ultérieur.
Avis favorable du conseil municipal.

X) Création d'un poste pour besoin occasionnel à temps non complet (4h/35h) pour un employé de vie scolaire à compter du 1^{er} mars 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer un emploi pour besoin occasionnel (3 mois renouvelables 1 fois) d'adjoint technique 2è classe au premier échelon, afin d'accompagner les enfants handicapés pendant le temps périscolaire (restaurant scolaire), à raison de 4 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} mars 2010.

XI) Convention entre la commune d'HERMANVILLE SUR MER et LION SUR MER pour le transport des joueurs de l'école de football de LION SUR MER

La commune d'Hermanville met en place le transport des joueurs de l'école de foot de Lion sur mer tous les mercredis et ce dans le cadre de l'entente mise en place entre les deux associations sportives de foot des deux communes entre septembre et juin.

La commune d'Hermanville facturera à la commune de Lion sur mer la moitié des frais de transport liés à cette mise à disposition selon les termes suivants :

- 30 semaines*coût du chauffeur de bus à raison d'1h/semaine.
- 30 semaines*coût du km (1€) à raison de 16km/jour.

La présente convention est conclue pour une durée de trois années à compter de septembre 2009.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

XII) Subventions aux associations Solidarité et Fraternité – RENAZE (53) et SIDEL – CAEN (14) suite au séisme du 12 janvier dernier touchant l'île d'Haïti

Un séisme de magnitude 7 sur l'échelle de Richter a ravagé Haïti, mardi 12 janvier 2010 à 16 h 53 (22 h 53 à Paris). Le gouvernement haïtien évoque un bilan humain supérieur à 100 000 morts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de soutenir l'opération « appel d'urgence en Haïti suite au séisme du 12 janvier 2010 » en attribuant une subvention de 500 € à l'association Solidarité et Fraternité pour les enfants d'Haïti, association humanitaire reconnue organisation non gouvernementale – RENAZE (53).
- Décide de soutenir l'opération « Haïti chérie » en attribuant une subvention de 500 € à l'association Solidarités Ici pour un DEveloppement Là-bas Institut LEMONNIER – CAEN (14).

XIII) Questions diverses

Association pour l'Edification d'un Mémorial des civils et militaires du Calvados Morts pour la France en INDO – COREE - AFN – OPEX – Demande de participation communale au projet de construction de trois stèles commémoratives estimé à 100 000€ dans le jardin Claude DECAEN à CAEN.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, 3 voix pour, 9 voix contre et 3 abstentions décide de ne pas participer financièrement à l'édification de cette stèle. 3 arguments sont avancés :

- Le manque d'information quant au financement global du projet ;
- Un questionnement quant au choix de l'emplacement de la future stèle ;
- L'éventuel doublon quant à l'existence des monuments aux morts sur le territoire communal.

L'ensemble des points ayant été évoqués, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2010

SIGNATURES

<u>M.GILLES</u>	<u>M. GOUVENAUX</u>	<u>M.CENARD</u>	<u>Mme BEAUNIEUX</u>
<u>Mme MARIE M.C</u>	<u>M.LESIEUX</u>	<u>Mme AUFFRAY</u>	<u>Mme FAELCHLIN</u>
<u>M. HEAUME</u>	<u>M.CHAPELIERE</u>	<u>M.ALLIET</u>	<u>M.LAMY</u>
<u>Mme LETUPPE</u>	<u>M.LOSAY</u>	<u>Mme MARIE E.</u>	<u>Mme ROSALIE</u>
<u>M.MARCO</u>	<u>M.SCHÖPP</u>	<u>Mme VAUTIER</u>	